



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Joannerie et orfevrie

Question écrite n° 18482

### Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des entreprises du secteur de la bijouterie, joannerie, orfevrie (55 000 personnes) qui sont aujourd'hui confrontees a un formidable defi resultant, d'une part, de l'ouverture de nos frontieres, de l'introduction de nouveaux titres surle marche francais et de la concurrence d'entreprises situees dans d'autres Etats de la CEE puissamment aidees par leurs pouvoirs publics nationaux et, d'autre part, de la progression des importations (plus de 35 p. 100 du marche en 1993) en provenance notamment de pays du Sud-Est asiatique ayant une main-d'oeuvre tres bon marche. Cette situation oblige donc les entreprises de ce secteur a faire un effort sans precedent pour defendre leurs marches, promouvoir leurs produits, developper les exportations et maintenir des enseignements de qualite. Or, la mise en oeuvre d'actions collectives correspondant a ces besoins se heurte aux handicaps de structures de ce secteur, tres atomise, au nombre tres important des petites et moyennes entreprises et a la faiblesse de leurs moyens financiers qui ne leur permettent pas de financer des actions collectives de grande envergure et de longue duree. Dans ce contexte, l'ensemble des organisations patronales de l'industrie, de l'artisanat et du detail de ce secteur se sont accordees pour demander unanimement l'institution d'une taxe parafiscale destinee a financer toutes ces actions collectives, a l'exemple de ce qui existe deja dans de nombreux autres secteurs professionnels. Il lui demande, en consequence, s'il envisage de donner une suite favorable a cette demande dont depend la survie et le developpement des entreprises de ce secteur.

### Texte de la réponse

Comme le releve l'honorable parlementaire, le secteur de la bijouterie, joannerie, orfevrie est confronte a l'evolution de son environnement concurrentiel, marquee notamment par l'ouverture du marche francais a des produits de titres plus bas. Le Gouvernement est tres attentif a la situation de cette branche industrielle et soutiendra ses efforts d'organisation et de promotion. Il n'est pas demontre, cependant, que la creation d'une taxe parafiscale constitue la reponse la plus adequate aux problemes que connait ce secteur. En effet, la parafiscalite figure parmi les prelevements obligatoires et l'institution d'une taxe nouvelle viendrait alourdir les charges qui pesent sur les entreprises de ce secteur. D'autre part, la taxe parafiscale devrait etre repercutee sur les prix des articles fabriques par les producteurs francais, et distribues en France et dans l'ensemble des pays de l'Union europeenne. Par contre cette taxe ne pourrait, en application des regles communautaires, etre prelevee sur les produits fabriques ou mis en libre pratique dans les autres Etats europeens. Dans ces conditions, on peut craindre que cette mesure n'affecte la position concurrentielle de l'industrie nationale. Bien evidemment, le Gouvernement est conscient de l'interet que peut presenter l'organisation, par les entreprises du secteur industriel, d'actions collectives, dans le respect des regles de la concurrence, notamment lorsque la taille de ces entreprises ne leur permet pas d'agir individuellement de facon efficace. Le Gouvernement etudie les modalites envisageables de financement, par les entreprises, a l'initiative des organisations professionnelles representatives, de programmes d'interet collectif.

### Données clés

Auteur : [M. Delattre Francis](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 18482

**Rubrique** : Bijouterie et horlogerie

**Ministère interrogé** : communication

**Ministère attributaire** : communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 septembre 1994, page 4721

**Réponse publiée le** : 9 janvier 1995, page 175